

Listen to this article

Les principaux points qui concernent la discipline de la Nouvelle Création dans la maison de Dieu que nous allons développer sont les suivants :

– L'assistance et l'ordre de nos réunions, – Le choix des anciens et des diacres, – L'ordination, – La demande d'adhésion, – L'accusation contre un frère ancien, – L'élection, l'abstention au vote, – Le respect du service qui nous est confié.

Le Père Céleste nous a montré dans le choix du peuple d'Israël son magnifique plan de salut. Israël reçut de Dieu toutes sortes de préceptes à observer ainsi que des sanctions, des épreuves, des tribulations en cas d'inobservation de ces commandements. Tout cela est une leçon pour nous.

L'apôtre Paul dit en Romains 15 : 4 : *» Tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction «* , pour notre édification spirituelle. Pour l'Israël selon la chair, la maison de Dieu était le tabernacle qui se composait de deux parties, le Saint et le Très-Saint. Quand le souverain sacrificateur devait pénétrer dans le Très-Saint, il devait d'abord brûler de l'encens sur l'autel des parfums et la fumée, la bonne odeur, le précédait. Le Très-Saint devait être rempli de cette agréable odeur, sans cela le sacrificateur était en danger de mort. Ensuite, sous le règne du roi Salomon, Dieu lui fit construire le temple.

Quand le temple fut construit, chaque Israélite avait un profond désir de s'y rendre pour glorifier le saint nom de l'Eternel. Nous lisons en Psaume 122 : 1 : *» Je suis dans la joie quand on me dit : Allons à la maison de l'Eternel ! «* Nous devrions toujours éprouver de la joie de pouvoir assister à un rassemblement des enfants de

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Dieu, que ce soit dans nos conférences ou dans nos assemblées. Considérer la participation à nos réunions comme une corvée et non comme une joie prouve que quelque chose ne va pas en ce qui concerne notre développement spirituel.

Nous allons aborder maintenant le vif du sujet. En Ecclésiaste 4 : 17 nous lisons : *» Prends garde à ton pied, lorsque tu entres dans la maison de Dieu. »* Aujourd'hui la maison de Dieu, pour nous, n'est plus comme nous dit l'apôtre Paul construite de mains d'hommes (temples, églises, cathédrales). Chaque assemblée, chaque lieu où les enfants de Dieu ont le privilège de se rassembler est la maison de Dieu. Il faut la respecter et prendre garde où nous posons le pied, car c'est un lieu saint où nous venons pour honorer, pour glorifier notre Créateur, pour adorer son oeuvre grandiose et pour nous éduquer dans les voies du Seigneur.

En Hébreux 9 : 11 l'apôtre déclare : *» Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme... «* et en Actes 7 : 48 il dit aussi : *» Mais le Très-Haut n'habite pas dans ce qui est fait de main d'homme. «*

Dans chaque assemblée, l'ordre conseillé par l'apôtre Paul inspiré du Saint Esprit doit régner. Nous lisons en Actes 14 : 21 à 23 que Paul et Barnabas *» retournèrent à Lystre, à Icone et à Antioche, fortifiant l'esprit des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, ... Ils firent nommer des anciens dans chaque Eglise* (ou Ecclésia, mot qui veut dire assemblée). «

De même en Tite 1 : 5 il écrit : *» Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville « .* Dans ces villes s'était déjà formée une assemblée. Il était donc nécessaire de choisir les anciens afin que cet ordre conseillé par l'apôtre soit respecté.

Dans les Eglises nominales

Le vote à main levée conseillé par l'apôtre n'est plus respecté. Ce procédé a longtemps été délaissé. A sa place a été instauré ce que l'on appelle d'un côté le

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

clergé et de l'autre les laïques. Dans ces systèmes religieux, les évêques disposent soit-disant de l'autorité apostolique et du pouvoir d'ordonner des prêtres, des diacres et autres, sans aucune approbation ni consentement des autres membres (les paroissiens). Il en découle que pratiquer un office religieux, tel un sermon, un baptême, une Pâque, officier pour un enterrement ou autre sans cette ordination ou approbation du clergé, est considéré comme une profanation des choses saintes. Cela bien sûr n'est pas l'instruction de la Parole de Dieu.

Nous savons que seuls les apôtres ont été choisis par le Seigneur Lui-même, comme nous le lisons en Galates 1 : 1 : *» Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père. «*

Nous allons donc voir les enseignements que nous donne la Parole au sujet du choix des anciens. *» Car vous pouvez tous prophétiser successivement* (c'est-à-dire développer les prophéties)*, afin que tous soient instruits et que tous soient exhortés. … car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. Comme dans toutes les Eglises des saints … »* – 1 Corinthiens 14 : 31 à 33.

C'est bien pour cela que Paul ajoute en Ephésiens 4 : 11 à 13 : *» Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu. «*

Quand Paul rencontrait cette admirable paix, ce merveilleux ordre, conseillé par le Père céleste, il éprouvait une grande joie. *» Si je suis absent de corps, je suis avec vous en esprit, voyant avec joie le bon ordre qui règne parmi vous. «* – Colossiens 2 : 5.

Nous nous sommes consacrés pour le service du Très-Haut. Dieu a le droit d'exiger de nous de Le servir. Chacun doit avoir une occupation dans ce grand champ de la moisson : les anciens, les diacres, les sœurs ainsi que tous les membres de l'assemblée. Aujourd'hui, nous vivons à la fin de l'Age de l'Evangile. Le nombre des participants aux assemblées est de plus en plus limité.

Nous lisons en Jean 3 : 30 : *» Il faut qu'il croisse et que je diminue. «* Le Seigneur a

dit que là où deux ou trois se rassemblent en son nom, Il est au milieu d'eux.

Avoir la possibilité d'assister à une assemblée doit être considéré comme un privilège ; c'est le privilège de pouvoir servir le grand Roi. Dieu notre Père ne force personne. Dieu recherche des caractères qui considèrent le service du Seigneur comme un honneur, un privilège, une joie. Dieu veut des serviteurs volontaires qui dépensent leur énergie, leur vie au service des frères et sœurs. Ce service doit être effectué par amour, car c'est un grand plaisir de pouvoir manifester aux frères et sœurs un service à chaque occasion convenable, sans se plaindre.

Le véritable amour fraternel est comme un aimant qui attire vers Lui. Il exige du service, c'est une preuve que l'on aime Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ ainsi que les frères. Là où il n'y a pas de volonté sincère de servir le grand Roi, il n'y a pas d'amour chrétien.

En 1 Timothée 3 : 1-7 il écrit : *» Si quelqu'un aspire à la charge d'évêque* (surveillant), *il désire une oeuvre excellente. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement. Il faut qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais indulgent, pacifique, désintéressé. Il faut qu'il dirige bien sa propre maison .... »* Il en est de même pour les diacres dont il est question à partir du verset 8.

Négliger ou prendre à la légère la part de service qui nous a été confiée par la majorité ne plaît pas au Seigneur. Quelle que soit la branche du service où le Seigneur nous donne la possibilité de nous rendre utiles, nous devons nous y engager avec zèle et joie, sans murmure. Sur ce point l'apôtre nous met en garde écrivant ce qui suit en Colossiens 4 : 17 : *» Prends garde au ministère que tu as reçu dans le Seigneur, afin de le bien remplir. «*

C'est une condition attachée à notre sacrifice, à notre alliance avec Dieu ; ne laissons pas ces occasions nous échapper, car il ne faut pas oublier que le Seigneur peut susciter quelqu'un d'autre pour servir sa cause, sans difficulté.

Dans l'Eglise primitive, les assemblées jouissaient d'une grande liberté d'actions et de décisions. Elles avaient la liberté d'accepter ou de refuser le service des apôtres. Il est certain qu'une bénédiction leur échappait suite à un tel refus.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Voyons pour notre instruction le service du tabernacle. En Hébreux 9 : 2 il est écrit : *» Un tabernacle fut, en effet, construit. Dans la partie antérieure, appelée le lieu Saint … «* Et aux versets 6 et 7 nous lisons : *» Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle ; et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an. «*

Le service, y compris celui du parvis devait être scrupuleusement observé et respecté, sinon cela entraînait de sévères punitions. Nous nous rappelons la faute de Nadab et Abihu (Nombres 3 : 4) qui négligèrent d'entretenir le feu sacré sur l'autel des sacrifices et apportèrent un feu étranger. Ils furent punis de mort.

Un autre exemple est rapporté en 1 Samuel 6 : 19 : Quand les Philistins prirent l'arche de l'alliance, ils subirent toutes sortes de maux et de maladies. Ils s'aperçurent que c'était la présence de l'arche qui provoquait ces malheurs. Ils décidèrent de restituer l'arche qui fut transportée à Beth-Schémesch, en Israël, sur un char tout neuf tiré par deux vaches. Les habitants du village regardèrent à l'intérieur de l'arche, ce qui était formellement interdit, et là aussi beaucoup furent punis.

Demande d'adhésion

Il arrive parfois qu'un membre consacré demande son adhésion et veuille participer à nos réunions, faire partie de l'assemblée du Seigneur dont, par la grâce de Dieu, nous-mêmes faisons partie. Quelle doit être notre position à cet égard ?

N'oublions pas que l'assemblée ne nous appartient pas. Elle appartient au Seigneur. C'est l'assemblée du Seigneur à laquelle nous avons le privilège d'assister et dont nous avons le privilège d'être membres, sans plus de droit qu'un autre membre de l'assemblée de la même famille spirituelle, y compris celui qui demande son adhésion. N'oublions pas non plus que le Seigneur, hormis les apôtres qu'Il a établis comme nous l'avons déjà vu en Galates 1 : 1 et 1 Timothée 2 : 7, n'a établi personne comme chef suprême ou comme souverain pontife pour accorder un sauf-conduit pour le ciel.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Le Seigneur n’a établi personne qui puisse repousser ou empêcher sans raison valable un autre membre consacré à assister à nos réunions ou à être membre de l’assemblée du Seigneur. En Romains 14 : 4 nous lisons : *» Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d’autrui ? S’il se tient debout, ou s’il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l’affermir. «*

Exhortations du pasteur Russel

» **P**our être de ceux qui observent l’ordre et la discipline, il faut absolument reconnaître que le Seigneur est la tête, le maître de son corps (son Eglise), ainsi que l’instruction des apôtres, les véritables enseignants inspirés par le Saint Esprit de Dieu, que leur éducation mène à l’unité de cette Eglise, corps de Christ. «

Accusations contre un frère ancien

En 1 Timothée 5 : 19 l’apôtre déclare : *» Ne reçois point d’accusation contre un ancien, si ce n’est sur la déposition de deux ou de trois témoins. «* Sur cet important sujet, je m’en tiendrai uniquement à l’instruction que le Seigneur nous donne par l’intermédiaire du Serviteur fidèle et prudent. A la page 329 du Volume 6, version Aurore, et aux pages 316 et 317 de la version du MMIL, nous lisons : » Un ancien est un élément qui a déjà été reconnu par l’assemblée, qui est dévoué à Dieu et défenseur de la vérité. De ce fait les anciens deviennent les principaux objets des attaques de l’adversaire provoquées par jalousie, par malice, par haine de la part de certains. N’oublions pas que même notre maître fut appelé Belzébul, cela par les dirigeants du peuple, ceux qui devaient être des exemples. Plus le frère est dévoué et capable, plus il est fidèle, plus il aura des ennemis, non pas seulement Satan et ses messagers, mais encore tous ceux qu’il pourra abuser et tromper. » – Fin de citation.

C‘est pour cela que les frères anciens ont une garantie apostolique contre toute accusation rapportée par une seule personne. Il est donc hors de question de prendre en considération une telle accusation. Se plaindre d’un frère ancien est une

affaire très délicate, car il faut d'abord avoir des témoins, ensuite s'assurer que la plainte est fondée. N'oublions pas que Dieu connaît les siens. Les frères anciens ne sont pas parfaits, ni infaillibles. L'amour couvre une multitude de péchés. *» Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement … »* (Voir Volume 6 page 338 version Aurore et page 329 paragraphe 3) – 1 Timothée 5 : 17-19.

A ce sujet, nous avons une belle leçon dans l'Ancien Testament. Moïse a été choisi par Dieu, pour libérer son peuple de l'esclavage égyptien. C'était un fervent serviteur de Dieu, infatigable. Multiples étaient les soins providentiels dont il fut l'objet. Il aurait pu prétendre au trône d'Egypte, car la fille de Pharaon l'avait reconnu comme son fils. Devenu haut dignitaire à la cour, il a préféré souffrir avec son peuple. Il s'est humilié à tel point qu'il accepta sans murmure d'être un simple berger, et cela pendant 40 ans.

C'est pour cela que quand Marie, sa sœur, et Aaron, son frère, ont murmuré contre lui, ils ont été sévèrement punis. Marie a été atteinte de la plus grave maladie incurable de l'époque : la lèpre. Cet événement est décrit en Nombres au chapitre 12. Nous voyons dans cette leçon le danger qu'il y a à murmurer ou à accuser un frère ancien sans avoir une raison valable et sans l'appui de deux ou trois témoins. – (1 Timothée 5 : 17-19).

Le Volume 6 a été écrit, comme le titre nous l'indique, pour la Nouvelle Création. *» Oh ! Que c'est une chose bonne et que c'est agréable, que les frères demeurent unis ensemble. » » Car c'est là que l'Eternel donne la bénédiction et la vie à toujours. »* – Psaume 133 :1, 3.

Prenons quelques exhortations qui nous sont données par notre Seigneur et par les apôtres. Nous lisons en Matthieu 20 : 26-28 : *» Quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur ; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir. «*

Le véritable consacré, enfant de Dieu, vit pour le Seigneur. Il ne s'appartient plus à lui-même nous dit l'apôtre en 1 Corinthiens 6 : 19. Il doit discerner et accomplir le

service qui lui est demandé et s'engager dans les tâches que le Seigneur lui a confiées.

En Jean 12 : 26 le Seigneur déclare : *» Si quelqu'un me sert, qu'il me suive ; et là où je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, le Père l'honorera. «* Quelle magnifique promesse du Seigneur à l'égard de ses serviteurs ! Dieu tiendra parole, si nous, de notre côté, nous Lui restons fidèles.

L'Age de l'Evangile est destiné au choix de ses serviteurs formant le corps de Christ. Ce choix n'est pas discerné par le monde, car du point de vue divin, il n'y a qu'une seule Eglise, bien que sur la terre, du point de vue des hommes, cela ne puisse être décelé ni constaté. C'est la raison de l'existence de toutes sortes d'appellations et de dénominations : méthodistes, baptistes, épiscopaliens, luthériens, presbytériens et tant d'autres.

La vraie Eglise de ce côté-ci du voile est dispersée dans le monde. Elle n'a qu'un seul Seigneur auquel elle est unie par une seule foi, un seul baptême. Elle est bâtie sur les témoignages des apôtres et des prophètes, et Jésus-Christ Lui-même en est la pierre angulaire. (Ephésiens 4 : 4-6). L'Eglise ne peut être reconnue ni par des habits spéciaux (soutanes, coiffures, mitres, tiares, cols blancs, éphods), ni même par une tonsure sur la tête.

*» **G**ardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au-dedans ce sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. »* – Matthieu 7 : 15, 16.

Comme enfants de Dieu, nous sommes invités à développer ces fruits de l'esprit qui sont l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance. (Galates 5 : 22).

En 2 Pierre 1 : 4, l'apôtre écrit que *» Sa divine puissance … nous assure de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine. «* Saint Paul ajoute en Hébreux 6 : 10 et 11 : *» Dieu n'est pas injuste, pour oublier votre travail et l'amour que vous avez montré pour son nom, ayant rendu et rendant encore des services aux saints. Nous désirons que chacun de vous montre le même zèle. «*

Nous avons le privilège de vivre à la fin de l'Age de l'Evangile. En Apocalypse 3 : 10, il nous est dit que dans la sixième époque de son développement, l'Eglise a été préservée de la tentation ; par contre, dans la septième époque, celle de Laodicée, elle n'en a pas été épargnée. Nous vivons dans ce jour de tentation.

Nous sommes tout de même privilégiés car nous avons ce que les autres églises des époques précédentes n'avaient pas, c'est-à-dire la table bien garnie de nourriture au temps convenable. De ce fait, le Seigneur nous place dans une position très favorable pour le service des Saints.

Ne laissons donc pas passer ces jours précieux dans ce temps de la moisson où il y a une grande oeuvre à accomplir. Profitons de ces précieuses occasions de servir le Seigneur et les frères.

Le moissonneur (littéral) n'attend pas, pour rentrer sa récolte, que le temps ne convienne plus et que le climat change et ne soit plus en sa faveur. Il serait alors trop tard. Rappelons ce qui est écrit en Jean 9 : 4 : *» La nuit vient, où personne ne peut travailler. «* N'attendons pas que la nuit vienne où on ne pourra plus rien faire. Même les petits services sont agréables à Dieu et au Seigneur, s'ils découlent d'une bonne volonté et d'un amour sincère pour Dieu, la vérité et les frères.

Nous lisons en Matthieu 25 : 21 : *» Son maître lui dit : C'est bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître. «*

Les élections

Lors des élections, les membres de l'assemblée choisissent ceux à qui sera confié un service. Les frères et sœurs consacrés devraient appliquer la règle : Placer Dieu et notre Seigneur en premier lieu. C'est-à-dire que chaque votant vote, étant persuadé qu'il fait la volonté de Dieu, et de ce fait il ignore sa propre volonté.

En Philippiens 2 : 3, l'apôtre spécifie : *» Ne faites rien par esprit de parti ou par vaine gloire, mais que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-*

dessus de vous-mêmes. « Pour les anciens choisis, il en est de même, l'humilité leur est recommandée, particulièrement en 1 Pierre 5 : 6 et 5 : *» Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps convenable ; Car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles. «* Prenons garde à l'orgueil qui en a déjà fait tomber beaucoup.

Le service dans le Seigneur doit être considéré comme s'il était confié par le Seigneur Lui-même. S'il y a un problème ou des difficultés, nous avons toujours accès au trône de la grâce qui nous est constamment ouvert. De plus, en 1 Pierre 5 : 7, l'apôtre nous exhorte en ces termes : *» Déchargez-vous sur lui de tous vos soucis, car lui-même prend soin de vous. »* Paul ajoute en Romains 8 : 28 : *» Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu. «*

Liberté d'abstention au vote

Voter est un devoir pour chaque consacré. Chaque membre a le privilège de participer à l'ordre et à la bonne marche de l'assemblée dont il est membre responsable. Ne pas prendre part au vote peut entraver un frère zélé dans son service, et nous n'avons pas le droit d'étouffer ou de détruire les bonnes volontés d'un frère dévoué au service du Seigneur, s'il n'y a, bien sûr, aucune raison valable pour cela. C'est une responsabilité qui pèse sur nous.

Citons quelques textes.

1 Corinthiens 9 : 19 : *» Car, bien que je sois libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous. «*

2 Corinthiens 3 : 17 : *» Or, le Seigneur c'est l'Esprit ; et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. «* Il faut bien tenir compte de ce que dit l'apôtre, là où est l'Esprit du Seigneur, là est la véritable liberté.

Galates 5 : 13 : *» Vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres. «*

1 Pierre 2 : 16 et 17 : *» Etant libres, sans faire de la liberté un voile qui couvre la méchanceté, mais agissant comme des serviteurs … «*

Dieu créa l'homme libre. Dieu donna à Adam la liberté de choisir, ne profitons pas de cette liberté dans un mauvais sens comme le fit Adam. Soyons de véritables serviteurs pour être approuvés de Dieu.

Examinons ces quelques modestes conseils. Tenons-nous fermement aux exhortations du Seigneur et des apôtres mentionnées dans ce sujet, et la paix de Dieu régnera dans nos cœurs. Dieu nous accordera les bénédictions au-delà de toute mesure rapportées en Malachie 3 : 10. Que le bon Père céleste nous accorde sa grâce !

Fr. Casimir Tomiak